

# SÉANCE DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

DU MERCREDI 25 septembre 2024

## PROCÈS-VERBAL

Le Comité syndical du SEAT, dûment convoqué le mercredi dix-huit septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

### Titulaires présents :

Pascal BRUHAT  
Jean DELAUGERRE  
Amalia QUINTON

### Titulaires excusés :

Jean-Pierre BUCHE  
Gregory DESTOMBES  
Daniel SALLES  
Antoine DESFORGES  
Fanny BLANC  
Jean-Louis DAVENNE

### Suppléants présents :

Catherine PHAM  
Pierre DUPECHER  
Danielle RANCY

### Suppléants excusés :

Céline AUGER  
Françoise BERNARD  
  
Julien LACOUR  
Marie-Françoise CHOFFRUT  
Cédric MEYNIER  
Maurice DESCHAMPS  
Karine SOLOIS

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants
10	6				6

### Autres présents :

Anatole GRUZELLE, Coordinateur de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier  
Christine Reymond, Chargée de Projets de l'Ecopôle du Val d'Allier

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Suivi de trésorerie
2. Recherche de fonds pour le financement des projets de l'Ecopôle du Val d'Allier (EVA)
3. Affaires internes
  - a. Suivi RH
  - b. Communication Espace test agricole
4. Point d'information sur les projets en cours
  - a. Ferme Agroécologique Expérimentale
  - b. Accueil du public au lieu-dit Champmot
  - c. Animations EVA
  - d. Collaboration avec l'association GEVA
5. Divers
  - a. Dispositif « Fabrique des transitions » sur le territoire de Billom Co
  - b. Diffusion et valorisation de l'étude des chemins de l'eau
  - c. Informations diverses

## Avant-propos

Après avoir présenté les éléments à l'ordre du jour, le coordinateur de projets introduit les sujets à discuter.

Pascal BRUHAT, Vice-Président du SEAT, préside la séance en l'absence du Président Jean-Pierre BUCHE.

Pascal BRUHAT invite ensuite les membres présents à formuler d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion du Comité Syndical, qui s'est tenue le 12 juin 2024. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 12 juin 2024 est disponible en ligne et peut être consulté à cette adresse : [cliquer ici](#).

## 1. Suivi de trésorerie

Le coordinateur de projets présente la situation financière et le suivi de trésorerie actualisé au mois de septembre 2024. Il détaille les recettes, incluant les subventions perçues, celles en attente de paiement, ainsi que les dossiers à finaliser. Il mentionne également les recettes complémentaires, telles que les contributions des testeurs et les revenus liés à l'accueil de groupes.

Du côté des rentrées de fonds, des recettes sont attendues dans le cadre des dossiers du Contrat Territorial du Val d'Allier Alluvial (CTVAA) et de la clôture des dossiers LEADER, notamment ceux relatifs au Plan de gestion 2024 financé à hauteur de 75% et à la structuration de la zone Champmot dont deux dossiers financés à hauteur de 80 et 75 % du montant total des dépenses HT (Ferme Agroécologique Expérimentale). Cependant, malgré ces prévisions positives, la trésorerie du SEAT risque d'être insuffisante dès novembre 2024. Cela s'explique par la nécessité d'avancer des sommes importantes pour la réalisation des travaux en cours sur l'espace agricole Champmot ainsi que celles liées au plan de gestion de l'ENSil, en plus des dépenses courantes, telles que les frais de personnel et de structure, les taxes foncières, et les cotisations aux réseaux (RENETA, STARTER et FRAB).

### + RECETTE +

#### Subventions perçues :

- ▶ VTA poste Christine jusqu' à mars 2025 : 20 000,00 €
- ▶ LEADER Aménagement espace test : 19 106,25 €
- ▶ CTVAA CD63 2023 :
- ▶ LEADER PG 2023 - avance : 22 843,74 €

#### Subvention en attente de paiement :

- ▶ CTVAA AELB étude bassin topographique (acompte perçu en 2023 pour valorisation du poste) : 4575 €
- ▶ LEADER FAE - 2ème acompte en attente d'encaissement : 61 840,00 €
- ▶ LEADER FAE solde : 47 306,35 €

#### Subvention dossier à faire :

- ▶ CTVAA CD63 2024 animation nature « eaux et milieux » 2024 : 2 349,28 €
- ▶ CTVAA AELB animation nature « eaux et milieux » 2023 et 2024 : 6500 €

#### Subvention dossier à prévoir avant fin décembre :

- ▶ CTVAA AELB acquisition foncière :
- ▶ LEADER accueil public : structuration Champmot, après travaux d'octobre
- ▶ LEADER PG 2024 solde : demande paiement décembre
- ▶ CD63 PG 2024 : demande paiement décembre

#### Autres rentrées de recette :

- ▶ Contribution testeur outil de production 2024
- ▶ Loyer association GEVA : salle, internet, électricité
- ▶ pêche (réglé jusqu'à avril 2025)
- ▶ Accueil de groupe : 780,00 €

**(-) DEPENSES (-)****Dépenses récentes :**

- ▶ Programme d'animations estival : 3 606,80 €
- ▶ Frais de personnel dont charges patronales : 5 406,07 € /mois €
- ▶ Frais de déplacements professionnels SEAT : 150 €
- ▶ Taxes foncières : 3073 €
- ▶ Travaux Champmot : Nutrio irrigation : 17 000,00 €
- ▶ Travaux Champmot : Rural Combo : 32 000,00 €
- ▶ Travaux Champmot : Régie de territoire (fin lot construction) : 17 750,00 €
  
- ▶ Adhésion RENETA : 300 €

**Dépenses à prévoir :**

- ▶ Plan de gestion ENSIL LPO + Régie de territoire : 83880 €
- ▶ Etude hydrologique : 6690 €
- ▶ Travaux Champmot : lot irrigation SIVOM : 17400 €
- ▶ Travaux Champmot : Rural Combo : 16 000,00 €
- ▶ Travaux Champmot : Portal (nouveau dossier LEADER 2024 : portique) : 3000 €
- ▶ Frais bancaires (+ intérêt emprunt) : 354 €
- ▶ Frais de ménage : 357 €
- ▶ Adhésion STARTER et FRAB (ET EVA) : 1350 €

L'équipe salariée du SEAT se concentre prioritairement sur la transmission des demandes de paiement des subventions restant à percevoir et sur la sécurisation de la trésorerie grâce à un emprunt à court terme de 60 000 €, équivalent à une ligne de trésorerie. Cet emprunt, contracté à un taux d'intérêt supérieur à 3 %, a bénéficié d'une légère baisse depuis la première simulation réalisée auprès du Crédit Agricole en juin 2024. L'objectif est de rembourser cet emprunt de trésorerie dans les meilleurs délais afin de limiter les frais financiers, soit en juin 2025.

Par ailleurs, il est précisé qu'un projet de délibération pourra être proposé pour fixer le montant du loyer que l'Association de l'Ecopôle du Val d'Allier devra verser au SEAT des janvier 2025 pour l'occupation des bureaux situés au lieu-dit Champmot de l'Ecopôle du Val d'Allier.

*Amalia Quinton : Peut-on intégrer les dépenses déjà réalisées en 2024 dans le dossier FCTVA 2025 afin d'améliorer la trésorerie ?*

Le coordinateur de projets de l'Ecopôle du Val d'Allier indique que cela n'est pas possible dans l'immédiat car le SEAT en tant que Syndicat mixte fermé doit respecter la règle de n-2 dans la procédure FCTVA. Néanmoins il entreprendra de nouvelles démarches auprès de la préfecture pour formaliser la demande de procédure FCTVA dans la logique des n-1.

Le montant TVA qu'il sera possible de récupérer en 2025 sur 2023 est déjà connu et montre un montant un montant supérieur à 15 000€, dans l'attente d'une confirmation de la part des services de la préfecture après dépôt du dossier.

*Pascal BRUHAT : Serait-il possible d'ajouter des images au tableau de suivi de trésorerie pour mieux visualiser les dépenses engagées ?*

Le coordinateur de projets précise que, comme à l'accoutumée, les différents projets en cours sont présentés aux membres du comité syndical dans le point de l'ordre du jour intitulé « État d'avancement des projets en cours », qui suit le point sur la trésorerie discuté en début de séance. Cette logique largement suivie permet d'avoir une vue d'ensemble claire sur la situation financière du SEAT et de prendre les décisions relevant de la gestion financière en début de réunion. Toutefois, il propose d'envisager d'inverser l'ordre des points à l'ordre du jour suite à la demande pour rendre les décisions à prendre plus concrètes pour les élus présents.

## 2. Recherche de fonds pour le financement des projets de l'Écopôle du Val d'Allier (EVA)

### a. Plan de gestion ENSIL 2025

Le coordinateur de projets présente les dépenses prévues pour la réalisation du Plan de gestion de l'ENSIL en 2025, ainsi que les financements associés.

Ainsi, 40 % des dépenses de gestion de l'ENSIL seront couvertes par le Département dans le cadre de la convention ENS. D'autres pistes de financement sont actuellement à l'étude, notamment : le financement des dépenses d'investissement par le Fonds Vert ; le financement des acquisitions foncières dans le cadre du CTVAAs par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ; le financement des dépenses de fonctionnement via l'appel à projets Biodiversité Nouvelle Génération LEADER.

Comme chaque année, l'objectif est de s'approcher d'un taux de financement de 80 %, dans la mesure du possible, pour le Plan de gestion, dont le coût est estimé à 87 000 € HT pour 2025 (hors acquisitions foncières, mais incluant une première phase de l'étude piscicole). Il est à noter que des négociations ont été engagées avec les opérateurs du Plan de gestion afin de réduire les coûts. À l'issue d'une première réunion de travail, le coût du PG a été révisé à 107 000 €, dont 20 000 € pour les acquisitions foncières directement gérées par le SEAT. Cela laissera au SEAT un autofinancement supérieur à 20 000 €, ce qui représente une part significative compte tenu de ses capacités financières limitées.

Il est proposé de délibérer sur ce plan de financement afin d'obtenir des subventions supplémentaires pour soutenir les actions prévues dans le schéma directeur de l'Écopôle (Fonds Vert, AAP Biodiversité, etc.). Les dépenses ne seront faites qu'à la condition d'obtenir des cofinancements pour les actions planifiées, notamment les études des indicateurs, la restauration écologique, ainsi que la gestion courante du site et de ses aménagements.

*Pascal BRUHAT : le SEAT a l'avantage d'être à cheval sur deux collectivités et répond donc à un critère important du LEADER nouvelle génération. Ce Leader étant prévu pour la fin d'année 2024, il faut se tenir prêt à déposer un dossier sans attendre le prochain comité syndical du SEAT.*

*Concernant l'étude piscicole, il s'agit d'un indicateur important et pertinent qu'il faudrait réaliser.*

*Amalia QUINTON : Pouvons-nous chercher d'autres pistes de financement en s'appuyant sur la grande diversité de sujets traités à l'Écopôle ?*

*Pascal BRUHAT : Des pistes de financements complémentaires sont en cours mais seront réduites par rapport aux périodes précédentes.*

Le coordinateur de projets précise qu'il y a déjà eu une réunion en août 2024, rassemblant les opérateurs du Plan de gestion de l'ENSIL ainsi que le Département, la DREAL, et abordant notamment la piste du Fond Vert dont la capacité de financement a été estimée à 70%. Une relance est prévue dès à présent pour avancer sur ce dossier dans l'attente de la mise à jour des possibilités de financement du côté de la DREAL.

**Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider le dépôt de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fond Vert afin de financer les investissements prévus dans le cadre du Plan de gestion ENSIL 2025-2026-2027.**

Délibération numéro 13 de 2024.

**Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental du Pu de Dôme dans le cadre du Plan de gestion ENSIL 2025**

Délibération numéro 14 de 2024.

**Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider le dépôt de demande de subvention auprès du GAL LEADER afin de financer les dépenses de fonctionnement prévus dans le cadre du Plan de gestion ENSIL 2025**

Délibération numéro 15 de 2024.

### **b. Autres recherches de financement**

Une prise de contact avec la fondation Le Poids du Vivant basée à Lyon a également été faite et l'Ecopôle apparaît comme étant éligible sur des actions de préservation de la biodiversité. L'association de l'Ecopôle du Val d'Allier devra prendre le relais sur ce dossier, du fait de conditions d'éligibilité structurelles.

Enfin, d'autres appels à projets vont être travaillés pour multiplier les sources de co-financement, notamment sur la partie Agriculture avec un AAP porté par la Fondation Terre de Liens ou encore la MAIF. Le SEAT peut travailler en collaboration avec l'Association de l'Ecopôle en fonction des conditions de portage et d'éligibilité afin d'obtenir de nouveaux types de financement à l'avenir.

Christine REYMOND, chargée de projets en VTA, présente ensuite la stratégie de mécénat proposée pour le SEAT, en complémentarité de ce que pourra porter l'Association de l'Ecopôle. Un dossier de communication sera diffusé en priorité aux petites et moyennes entreprises du territoire, tout en s'appuyant sur les réseaux plus personnels par exemple des membres du Comité Syndical du SEAT (carriers, entreprises partenaires historiques...). L'objectif à terme est d'inciter les entreprises sollicitées à amorcer une démarche de mécénat en faveur du projet de l'Ecopôle et de fidéliser ce don par le biais d'une convention sur plusieurs années et de contreparties incitatives et proportionnelles au montant du don.

*Amalia QUINTON : Nous pouvons travailler sur l'accessibilité générale de l'Ecopôle afin d'élargir sa fréquentation. Cela répond aussi à une demande des publics PMR qui doivent bénéficier d'une expérience réussie à l'Ecopôle et adapté aux handicaps de chacun.*

*Pascal BRUHAT : Il faut veiller à soigner la communication du projet, par exemple en intégrant une vidéo de présentation de l'Ecopôle.*

Le lancement de la prospection des entreprises ciblées doit être opérationnel avant la fin de l'année 2024.

## **3. Affaires internes**

### **a. Suivi RH**

Le coordinateur de projets rappelle le contenu des missions des deux salariés du SEAT et la charge de travail qui en découle, concentrée sur 1,75 ETP (équivalent temps plein).

La recherche de financements supplémentaires doit aussi intégrer la pérennisation des postes puisque le VTA d'assistance administrative et financière prendra fin en mars 2025 et il apparaît nécessaire de le conserver pour la gestion administrative et financière du projet de l'Ecopôle du Val d'Allier, complexe et systémique.

### **b. Porteur de projets en test agricole en maraîchage biologique sur les parcelles de l'Ecopôle**

Comme chaque année, les cas des deux porteurs de projets en test sur l'Ecopôle sont ensuite abordés.

Patrice BILLOM, dont le projet agricole n'est plus en adéquation avec le projet de l'Ecopôle et non viable économiquement, quittera le test d'ici décembre 2024 afin de se relocaliser complètement sur son terrain près d'Issoire. Il est proposé de revoir sa contribution pour l'adapter aux conditions de son test et aux résultats financiers obtenus.

De même Davy CHABAUD en test depuis Avril 2024 quittera le projet au 30 novembre 2024. Ce dernier a souhaité quitter le test afin de se concentrer sur les travaux et investissements (y compris en temps) à réaliser sur ses terrains. En suivant le même principe, sa contribution sera elle aussi revue au prorata des mois passés en test à l'Ecopôle.

*Pascal BRUHAT : En effet, la surpopulation de lapins de garenne et les divers ravageurs présents sur le site ont eu un fort impact sur la production des testeurs. Mais des moyens ont été engagés avec la pose d'un filet électrique anti-lapins et la présence d'un piégeur officiel tous les matins. En complément, des*

*investissements ont été réalisés pour protéger les serres du vent (filets coupe-vent) et permettre aux testeurs de bénéficier d'un outil de production fonctionnel.*

**Après avoir ouï l'exposé du Vice-Président et en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité de valider un montant de contribution :**

- Pour Patrice Billom ramené à l'équivalent d'une première année passée sur le test.
- Pour Davy Chabaud calculé au prorata des mois d'occupation des parcelles de l'espace test, avec une déduction liée à l'amortissement d'une des deux serres devenues inutilisables suite à un aléa météorologique.

Délibération numéro 17 de 2024.

Un appel à candidature sera donc largement diffusé par mails et sur des plateformes spécialisées telles que Objectif Terres (Terre de Liens) ou RENETA afin d'accueillir de nouveaux maraîchers en test à l'Ecopôle. Il sera d'ailleurs précisé dans l'annonce la possibilité de s'installer de manière pérenne à l'Ecopôle, avec notamment en lien avec le projet d'habitat léger sur le site en lien avec la Fabrique des transitions.

### **c. Moyens et supports de communication**

Un point communication est ensuite abordé : la communication sur les réseaux sociaux est toujours régulière afin d'améliorer la visibilité des actions portées par le SEAT et ses partenaires, avec une efficacité d'interaction constante. Dans cette démarche, le site internet de l'Ecopôle du Val d'Allier a récemment été mis à jour dans sa structuration avec de nouveaux menus pensés pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Enfin, un projet de communication participative en lien avec un enseignant chercheur de l'UCA et le laboratoire de recherche dont il est membre est présenté : un groupe d'étudiants volontaires travaillera dans le cadre de leur cursus à l'UCA au développement et à l'amélioration de la communication participative de l'Ecopôle.

## **4. Point d'information sur les projets en cours**

Le coordinateur de projets fait le point sur les projets en cours.

### **a. Projet de ferme agroécologique expérimentale et pédagogique**

De nombreux travaux ont été réalisés dans le cadre de la FAE, avec notamment la création d'un poulailler dans le cadre du marché de la Régie de Territoire (lot aménagements extérieurs) en matériaux bios sourcés qui accueillera prochainement des poules pondeuses, et dont les modalités de gestion restent à définir.

Le lot irrigation du projet FAE a également été finalisé avec la création d'une tranchée pour équiper un deuxième forage côté sud, moins soumis aux variations d'eau. L'objectif étant la sécurisation du projet et de sa ressource en eau avec l'installation d'une cuve de 20 000L qui permettra par exemple d'alimenter en eau le poulailler ou les toilettes d'un futur habitat léger. Il s'agissait d'un dossier LEADER aux dépenses importantes, qui vient d'être clôturé en lien avec les instructeurs LEADER du GAL du Grand Clermont.

*Amalia QUINTON : Des dégradations sur ces nouvelles installations ont-elles été signalées ? La présence des gardiens pour sécuriser le site est très appréciable et visiblement efficace.*

Anatole GRUZELLE : En effet la mise en place du gardiennage a permis l'installation des locaux et du matériel sur place. L'initiative a d'ailleurs essaimé puisque le SEAT a une nouvelle fois été sollicité par le Département pour visiter le site et servir d'exemple.

Par ailleurs un rassemblement d'architectes engagés organisé par l'association Quatorze (architectures sociales et solidaires), s'est tenu cet été à l'Ecopôle et s'est appuyé sur cette initiative démonstratrice et vertueuse (terrain viabilisé pour une famille de gens du voyage, gardiennage et habitats légers).

### **b. Accueil des publics au lieu-dit Champmot**

Un autre dossier important de structuration de l'accueil du public a nécessité des travaux cet été à l'Ecopôle avec notamment des aménagements tels que la structuration du parking et du cheminement piéton, de la plateforme de broyage et des environs : tables de pique-nique, bancs ; et aménagement (isolation, enduits intérieurs et extérieurs bio sourcés) du haut de la halle pour l'accueil de divers publics.

Afin de poursuivre l'amélioration de l'accueil du public, d'autres aménagements sont en projet : installation d'un tourne-à-gauche sur le RD1 à l'entrée du parking et limitation de la vitesse de circulation à 70 sur cette zone déjà délimitée par des portiques récemment posés. Le SEAT est également en contact avec les services du Département pour installer des panneaux de signalisation afin de structurer le flux des visiteurs.

Enfin, un panneau reprenant la charte graphique des ENS sera posé au niveau de l'entrée du tunnel. Il a été travaillé avec le Département et la LPO et permettra une meilleure visibilité du projet de l'Ecopôle tout en répondant à des fonctions pratiques de renseignements pour l'utilisateur

### **c. Programme d'animations de l'EVA**

L'Ecopôle a accueilli son programme d'animations estivales 2024 sur le thème de la protection de la ressource en eau et des milieux naturels associés, co-financés par le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du Contrat Territorial Val d'Allier alluvial (CTVAA). 13 animations ont été réalisées avec des approches complémentaires (en musique douce et appropriée aux enjeux de préservation de la faune, de manière plus scientifique ou pédagogique grâce au maraudage). Le bilan est positif avec une fréquentation légèrement en baisse par rapport à 2023 mais qui a permis de sensibiliser des habitants du territoire qui, en majorité, ne connaissaient pas le projet de l'Ecopôle.

A présent clôturé, ce dossier fera l'objet d'une demande de paiement auprès des deux co-financeurs, agence de l'eau Loire Bretagne et conseil départemental, dans les prochaines semaines.

Le SEAT répond également aux demandes de structures du territoire (écoles, ALSH, associations PMR) qui souhaitent organiser des sorties à l'Ecopôle et bénéficier d'animations personnalisées. Plusieurs accueils de classes maternelles sont déjà prévus pour l'automne 2024 et le printemps prochain.

*Pascal BRUHAT : On note une récurrence dans ces demandes provenant notamment des écoles, ce qui témoigne d'une certaine fidélisation et de propositions d'animations qui plaisent, c'est très positif.*

### **d. Coportage de projets SEAT/association GEVA à l'Ecopole du Val d'Allier**

L'association a récemment accueilli sa première salariée, Salomé KUNKAR, grâce à un financement de la Fondation de France. Salomé KUNKAR, suivie dans sa prise de poste par Cécile FAVE (La Soupe à l'Ortie) dans le cadre d'une prestation d'accompagnement et de médiation, est chargée d'impulser une dynamique associative qui permettra de structurer les actions de l'association. Ainsi, suite à proposition du coordinateur de projet de l'Ecopole du Val d'Allier, les groupes projets thématiques ont été définis lors du 2<sup>ème</sup> Comité Opérationnel (COOPER) du 25 septembre 2024 afin de renforcer les forces vives du projet de l'Ecopôle sur des sujets tels que les sources de financements, les actions en faveur de la biodiversité, la gestion de l'ENSIL et le projet agricole de l'Ecopole.

## **3. Divers**

### **a. Dispositif « Fabrique des transitions » sur le territoire de Billom Co**

L'Ecopôle du Val d'Allier est identifié comme l'un des sites pilotes pour l'accueil d'habitats légers sur la zone STECAL du PLUi, tout comme le hameau léger de la commune de Fayet-le-Château. Ainsi, un projet de deux habitats légers sur le site Champmot en lien avec Billom Co est en cours, dans le cadre du dispositif Fabrique des Transitions et sollicitant Rural Combo comme opérateur technique pour implanter un même type d'habitat architecturales de 80m<sup>2</sup> :

- Un habitat en lien avec le projet agricole de l'Ecopôle : installation d'un testeur et de sa famille le cas échéant ;
- Un habitat partagé

Les délais imposés par le dispositif sont assez courts, l'achèvement des travaux devant être prévu pour fin 2025.

### **b. Diffusion et valorisation de l'étude des chemins de l'eau**

La restitution publique de l'étude des Chemins de l'eau et de l'érosion qui avait eu lieu en juin 2024 a ensuite été diffusée (résultats, cartographies, données) aux techniciens du territoire et des EPCI ainsi qu'aux communes concernées par le périmètre d'étude. L'objectif est de diffuser largement ce modèle d'étude qui peut être reproduit et adapté sur d'autres territoires.

### **c. Informations diverses**

Le coordinateur de projets annonce la construction d'un nouveau parc d'écopâturage dans la zone située en contrebas des hauts-fonds, une zone qui se referme progressivement et qui est adapté à l'accueil des animaux en raison de son éloignement des sentiers, ce qui réduit le risque de dérangement.

Dans le cadre de ces travaux, dix adultes en formation, accompagnés de deux formateurs du CFPPA de l'EPL de Marmilhat, participeront au chantier. Cette collaboration leur permettra d'acquérir de nouvelles compétences tout en apportant leur aide aux opérateurs de l'ENSil de l'Écopôle du Val d'Allier, grâce à une convention signée entre le SEAT et l'établissement de formation, à la suite d'une proposition du coordinateur.

*Pascal BRUHAT : La collecte des données fournies par l'éco-compteur installé sur la voie verte a -t-elle été traitée ?*

Le technicien en charge du traitement des données a été relancé, sans réponse à ce jour.

*Pascal BRUHAT : Le Comité de gestion de l'Ecopôle se tiendra au moins de décembre et permettra de réunir de manière informelle (suite aux Comités de suivi formels) les acteurs impliqués dans le projet de l'Ecopôle. Il s'agit d'un moment d'échange, de partage d'informations visant à nourrir les projets en cours et à venir. Une date doit être fixée prochainement et une invitation à participer sera diffusée.*

*Pascal BRUHAT : La voie verte existe depuis 1 an et le bilan à tirer est très positif malgré des conflits d'usages inévitables mais bien gérés et de petites dégradations qui restent mineures. La voie verte nourri l'Ecopôle et l'Ecopôle nourri la voie verte.*

*Il serait pertinent de référencer sur le site internet de l'Ecopôle les articles de presse traitant du projet.*

**Fin de réunion à 19h45.**